



Réseau de transport d'électricité



Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Ile de France



Bilan Technique de la mise en œuvre du schéma en 2015

Version finalisée en date du 13/06/2016

1. Contexte

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Ile de France a été approuvé le 04/03/2015 par le préfet de région et publié au recueil des actes administratifs de la région le 10/03/2015.

Le présent document a pour objet d'établir un état technique de la mise en œuvre de ce S3REnR à la date du 31 décembre 2015, après 9 mois d'application, conformément à l'article 16 du décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 modifié.

Il a été élaboré conjointement avec ERDF.

2. Bilan de la mise en œuvre des dispositions initiales du schéma approuvé

2.1 Evolutions de la production d'énergie renouvelable

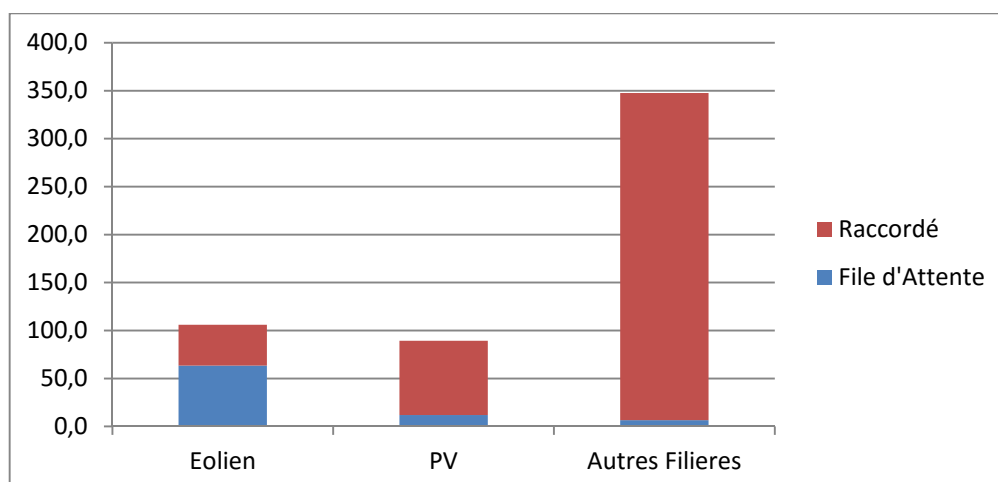
2.1.1 Dynamique de raccordement des EnR

Le tableau ci-dessous détaille les évolutions de la production d'énergie renouvelable prise en compte dans le S3REnR : énergies renouvelables comprenant le segment des puissances inférieures à 100 kVA hors énergies renouvelables dont les conditions de raccordement sont fixées dans le cadre d'un appel d'offres.

Production (MW)	A la date d'approbation du schéma	Au 31 décembre <i>année 2015</i>
En file d'attente	97	72
En service	415	460

La répartition par filière d'énergie renouvelable des projets en service au 31 décembre année 2015 est la suivante :

Raccordement de la Production EnR en Région IdF au 31 Décembre 2015



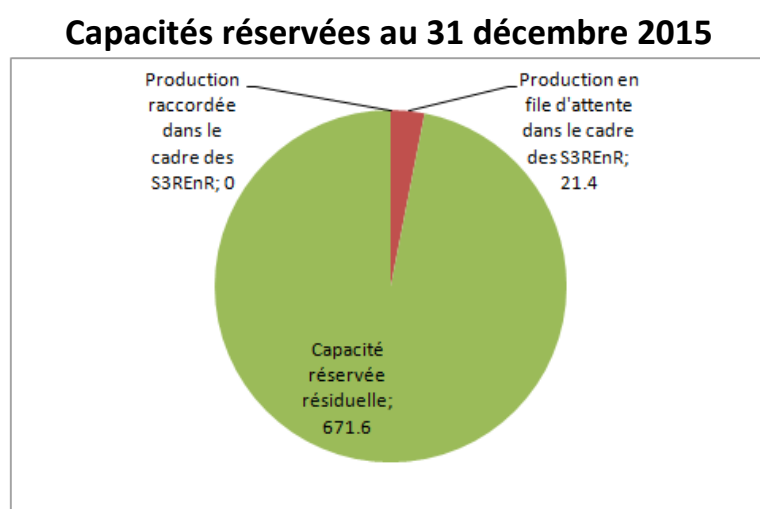
2.1.2 Utilisation des capacités réservées

Ce paragraphe détaille les évolutions de la production d'énergie renouvelable depuis l'approbation par le préfet du S3REnR concernant les capacités réservées dans le périmètre du schéma: énergies renouvelables dont les puissances sont supérieures à 100 kVA hors énergies renouvelables dont les conditions de raccordement sont fixées dans le cadre d'un appel d'offres.

Le S3REnR prévoyait une réservation de capacité de 693,9 MW sur l'ensemble des postes de la région Ile de France (auxquels s'ajoutent 297 MW pour le segment de productions <100 kVA).

Les capacités d'accueil du schéma sont mises à jour régulièrement par RTE et ERDF sur le site internet Capareseau.fr.

La dynamique d'utilisation de ces capacités réservées au 31 décembre N-1 est représentée ci-dessous :



Une liste des capacités réservées pour chaque poste de la région est disponible en **annexe**.

2.2 Evolutions du réseau

Les travaux de l'état initial du S3REnR, en tant que socle des travaux indispensables à la création de capacités d'accueil, ainsi que les travaux inscrits dans le schéma permettent l'accès prioritaire des énergies renouvelables aux réseaux d'électricité. On trouvera ci-après un état d'avancement de ces travaux.

2.2.1 Avancement des travaux de l'état initial

L'état d'avancement des travaux de l'état initial est décrit dans les tableaux ci-dessous pour chaque gestionnaire de réseau :

Travaux réalisés par RTE et ERDF sur le réseau public de transport et le réseau public de distribution

Poste source	Description des travaux décidés indépendamment du S3REnR	Etat d'avancement	Année prévisionnelle de MES indiquée dans le S3R	Année prévisionnelle de mise en service mise à jour	Commentaires
Taillis (ERDF)	Mutation de deux transformateurs de 20 MVA en 36 MVA	Mis en service	Mise en service à la date d'approbation	2015	Indispensable au raccordement du gisement identifié
Boinville en Mantois (ERDF)	Création poste de BOINVILLE 2*70MVA	En travaux	2016	2017	Indispensable au raccordement du gisement identifié
Boule (ERDF)	Création poste de BOULE 3 * 70 MVA	Mis en service	2016	2016	
Rupéreux (ERDF)	Création poste de RUPEREUX 1*36 MVA	<i>En cours d'instruction</i>	2017	2017	
Coupvray (ERDF)	Création poste de COUPVRAY 2*70 MVA	<i>En cours d'instruction</i>	2017	2017	
Saclay (ERDF)	Création poste de SACLAY 2*70 MVA	<i>En cours d'instruction</i>	2017	2018	
Belloy (ERDF)	Création poste de BELLOY 2*40 MVA	<i>En cours d'instruction</i>	2017	2019	
Aubervilliers (ERDF)	Création poste de AUBERVILLIERS 3*70 MVA	<i>En cours d'instruction</i>	2018	2018	

2.2.2 Avancement des travaux du S3REnR

L'état d'avancement des travaux inscrits dans le S3REnR publié est décrit dans les tableaux ci-dessous pour chaque gestionnaire de réseau en distinguant renforcements et créations d'ouvrage :

Travaux réalisés par RTE sur le réseau public de transport

Aucuns travaux n'est nécessaire sur le réseau de transport pour l'accueil du gisement EnR de l'Île de France. Seuls des ajouts de demi-rame par ERDF sont prévus.

Travaux réalisés par ERDF sur le réseau public de distribution

Créations d'ouvrage

Nom du poste	Nature des travaux	Seuil de déclenchement des travaux	Etat d'avancement	Année prévisionnelle de mise en service
Ferté Sous Jouarre (ERDF)	Ajout ½ rame en bâtiment	Non	<i>A l'étude</i>	Seuil non atteint
Guinebert (ERDF)	Ajout ½ rame	Non	<i>A l'étude</i>	Seuil non atteint
Lizy (ERDF)	Ajout ½ rame	Non	<i>A l'étude</i>	Seuil non atteint
Nemours (ERDF)	Ajout ½ rame en bâtiment	Non	<i>A l'étude</i>	Seuil non atteint
Plison (ERDF)	Ajout ½ rame en bâtiment	Non	<i>A l'étude</i>	Seuil non atteint
Taillis (ERDF)	Ajout ½ rame	Non	<i>A l'étude</i>	Seuil non atteint

3. Aménagements du schéma depuis son approbation

Afin de prendre en compte les besoins des producteurs pour la localisation et le volume de leurs projets d'installations EnR, le S3REnR Ile de France a fait l'objet de transferts de capacité réservée sur l'année **2015**.

3.1 Transferts de capacités réservées

Des transferts de capacité réservée ont été mis en œuvre sur les réseaux d'électricité afin d'adapter le schéma et permettre l'accès de nouvelles productions d'énergie renouvelable sur l'année 2015.

Transferts ayant été publiés

Date du Transfert	Poste Source Initial	CR Avant Transfert (MW)	CR Après Transfert (MW)	PS Final	CR Avant Transfert (MW)	CR Après Transfert (MW)	Puissance Transférée (MW)
21/10/2015	JUINE	51,3	47,7	LES LOGES	0,3	3,9	3,6
17/08/2015	NANGIS	45,3	44,5	LIMAY	0,3	1,1	0,8

Travaux associés aux modifications du schéma sur le réseau public de transport

Sans objet

Travaux associés aux modifications du schéma sur le réseau public de distribution réalisés par (un par GRD)

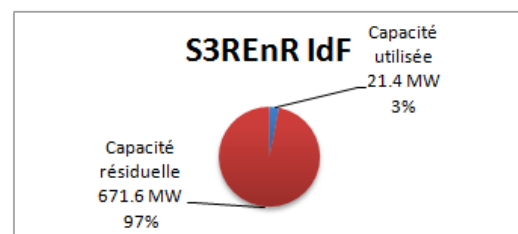
Sans objet

4. Carte(s) récapitulative(s) de l'avancement du S3REnR

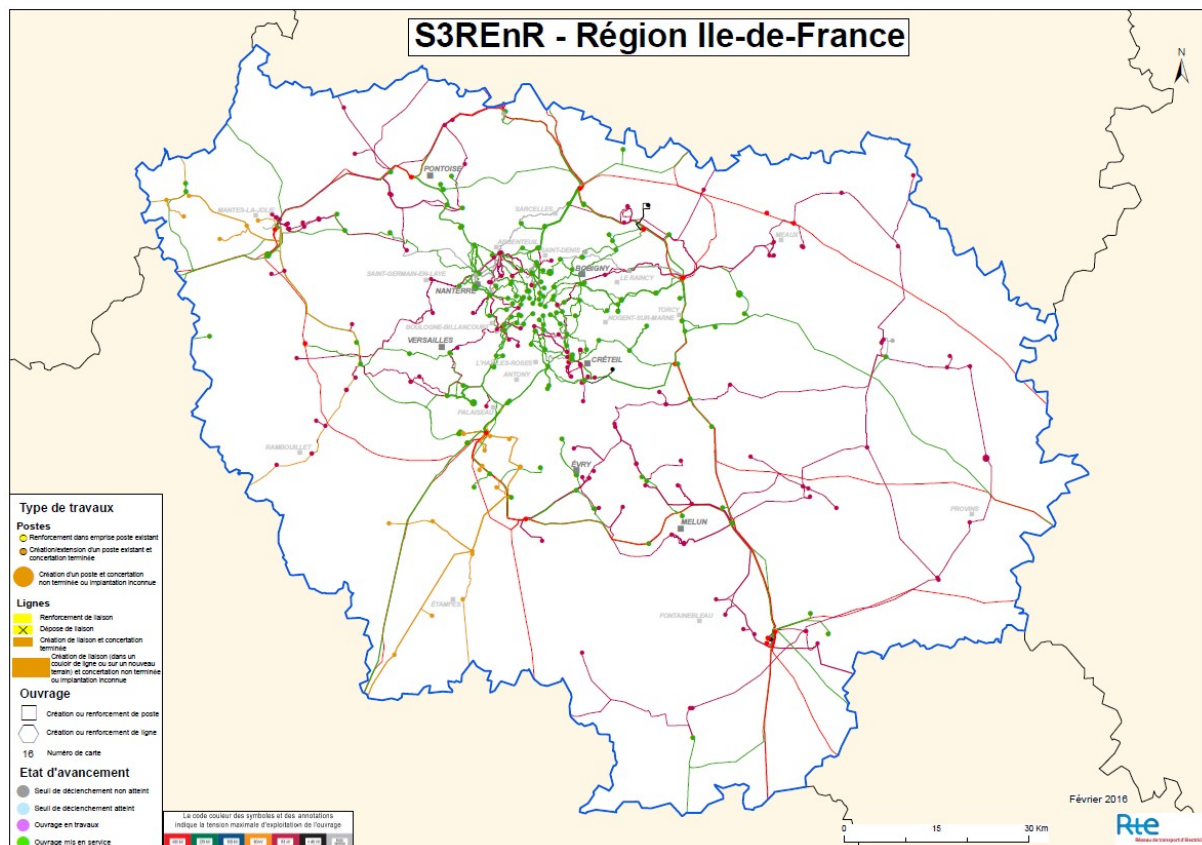
Afin d'illustrer l'avancement du schéma, la cartographie ci-après représente les ouvrages renforcés ou créés inscrits au S3REnR. Les ouvrages de l'état initial du S3REnR et le réseau existant sont présents sur la carte (fond de carte). Seuls les ouvrages inscrits au schéma sont numérotés et détaillés (voir légende).

Date de validation	10/03/2015
Quote-part	1.49 k€/MW

Capacité réservée	693 MW
Capacité utilisée	21.4 MW
Capacité résiduelle	671.6 MW



Carte travaux :



5. Indicateurs de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du S3REnR réalisée selon les dispositions des articles R. 122-17 et suivants du code de l'environnement propose des indicateurs permettant d'identifier la bonne mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et éventuellement de compensation des incidences du schéma sur l'environnement.

Au vu des travaux à réaliser (travaux d'adaptation dans les postes sources) et au regard des connaissances actuelles, le rapport environnemental conclut que la mise en œuvre du S3REnR n'aura pas d'effet notable probable négatif sur l'environnement.

6. Conclusion

Depuis l'approbation du S3REnR Ile de France le 10/03/2015, la dynamique de développement des EnR s'établit à 3% de la capacité réservée ce qui correspond à l'affectation de 21.4 MW sur les 693 MW de capacité réservée.

Le transfert de capacités réservées a pu être réalisé sans transferts ni modification des travaux prévus dans le schéma.

Compte tenu de l'ancienneté du S3REnR de l'Ile de France et du nombre de projets EnR arrivés en portefeuille il semble prématuré de décider de la nécessité de réviser le S3REnR Ile de France.

ANNEXETableau des capacités réservées au 31 décembre **2015**

Poste	Capacité réservée initiale (MW)	Capacité réservée affectée (MW)	Capacité réservée résiduelle(MW)
ALESIA	0.3	0	0.3
ALMA	0.3	0	0.3
ALOUETTES(LES)	0.3	0	0.3
ALSACE	0.3	0	0.3
AMELOT (AEROPORT PARIS NORD)	0.3	0	0.3
AMPERE	0.3	0	0.3
ARGENTEUIL	0.3	0	0.3
ARPAJON	0.3	0	0.3
AUSTERLITZ	0.3	0	0.3
AVENIR	0.3	0	0.3
BUTTES-CHAUMONT	0.3	0	0.3
BOINVILLE EN MANTOIS	1.5	0	1.5
BATIGNOLLES	0.3	0.2	0.1
BAUDRY	0.3	0	0.3
BERTHOLLET	0.3	0	0.3
BILLANCOURT	0.3	0	0.3
BIRON	13.5	0	13.5
BONDY	0.3	0	0.3
BREVAL	0.3	0	0.3
BRICHE (LA)	0.3	0.1	0.2
BUZENVAL	0.3	0	0.3
BEAUBOURG	0.3	0	0.3
BEAUVAIL	11.5	0	11.5
BOURGET(LE)	0.3	0	0.3
LA CROIX-BAPTISTE (SICAE DE VALLEE DU SAUSSERON)	0.3	0	0.3
CLICHY-SOUS-BOIS	0.3	0	0.3
CARDINAL-LEMOINE	0.3	0	0.3
CHOISY-LE-ROI	0.3	0	0.3
CARDINET	0.3	0	0.3
CASTAGNARY	0.3	0	0.3
CAULAINCOURT	0.3	0	0.3
CERGY	0.3	0	0.3
CHARTREUX	0.3	0	0.3
CHATILLON	0.3	0	0.3
CHENET	0.3	0	0.3

CHEVILLY	0.3	0	0.3
COLONIE	0.3	0	0.3
CONVENTION	0.3	0	0.3
COQUIBUS	0.3	0	0.3
CORIOLIS	0.3	0	0.3
CORMEILLES	0.3	0	0.3
COSSIGNY	0.3	0	0.3
COULOMMIERS	0.3	0	0.3
CRETAINE	0.3	0	0.3
CRIMEE	0.3	0	0.3
CHAUCONIN	4.6	0	4.6
COURBEVOIE	0.3	0	0.3
COURCELLES	0.3	0	0.3
COURNEUVE(LA)	0.3	0	0.3
COURTRY	0.3	0	0.3
DANTON	0.3	0	0.3
EGLANTIER	0.3	0	0.3
ELANCOURT	0.3	0	0.3
EPINAY	0.3	0	0.3
ERASME	0.3	0	0.3
ESSONNES	0.3	0	0.3
L'ETANG (VERNEUIL)	20.3	0	20.3
LA FERTE-SOUS-JOUARRE	37.2	0	37.2
FAIDHERBE	0.3	0	0.3
FANAUDES	0.3	0	0.3
FOCH	0.3	0	0.3
FOLIES	0.3	0	0.3
GRANDE-PAROISSE	15.5	0	15.5
GALERES	0.3	0	0.3
GAMBETTA	0.3	0	0.3
GARIBALDI	0.6	0	0.6
GOBELINS	0.3	0	0.3
GRIGNY	0.3	0	0.3
GUINEBERT	58	0	58
HAUTE-BORNE	10.3	0	10.3
HALLES	0.3	0	0.3
HERBLAY	0.3	0	0.3
ITTEVILLE	0.3	0	0.3
JAVEL	0.3	0	0.3
JONCHERE	0.3	0	0.3
JUINE	47.7	0	47.7
LANGLOIS	5.3	0.1	5.2
LESURCQ	5.3	0	5.3
LEVALLOIS	0.3	0	0.3
LIERS	2.7	0	2.7
LIMAY	1.1	1.1	0

LIZY-SUR-OURCQ	45.3	0	45.3
LOGES (LES)	3.9	3.6	0.3
LOING	3.9	0.1	3.8
LONGCHAMP	0.3	0	0.3
LOUVECIENNES	0.3	0	0.3
MITRY-MORY	1.7	0	1.7
MAGENTA	0.3	0	0.3
MAGNANVILLE	0.3	0	0.3
MALASSIS	0.3	0.2	0.1
MALECOT	0.3	0	0.3
MASSY	0.3	0.1	0.2
MENUS	0.3	0	0.3
MERANTAIS	0.3	0	0.3
MOIMONT	0.3	0	0.3
MORBRAS(POSTESOURCE)	0.3	0	0.3
MORIGNY	33.9	15	18.9
MORVENT	20	0	20
MOULINEAUX	0.3	0	0.3
MONTFORT-L'AMAURY	0.3	0	0.3
MONTJAY	0.3	0	0.3
MUETTE	0.3	0	0.3
MUREAUX (LES)	0.3	0	0.3
NEUILLY-SUR-MARNE	0.3	0	0.3
NANGIS	34.4	0	34.4
NANTERRE	0.3	0.1	0.2
NATIONIII	0.3	0	0.3
NEMOURS	58	0	58
NOUROTTE	16.1	0	16.1
NOVION	0.3	0	0.3
LES ORMES	0.3	0	0.3
ORNANO	0.3	0	0.3
ORSONVILLE	0.3	0	0.3
PONT-DU-MEE	0.3	0	0.3
PASQUIER	0.3	0	0.3
LE PECQ	0.3	0	0.3
PECY	45.3	0	45.3
PERSAN	0.3	0	0.3
PLISON	40.5	0.8	39.7
POISSY	7	0	7
PRIMEVERES	1.3	0	1.3
PUISEUX	0.3	0	0.3
PUTEAUX	0.3	0	0.3
PYRAMIDES	0.3	0	0.3
RAMBOUILLET	0.3	0	0.3
RICHEBOURG	12.5	0	12.5
RICHARDET	0.3	0	0.3

ROBINSON	0.3	0	0.3
ROMAINVILLE	5.1	0	5.1
ROSSIGNOL	0.3	0	0.3
RUEIL	0.3	0	0.3
RUNGIS	0.3	0	0.3
SAMOIS	3	0	3
SAULES	0.3	0	0.3
SAUSSET	0.3	0	0.3
SENART	0.3	0	0.3
SEVRES	0.3	0	0.3
SONNETTES	0.3	0	0.3
ST-AUBIN	0.3	0	0.3
ST-MAUR	0.3	0	0.3
ST-OUEN	0.3	0	0.3
TAILLIS	65.3	0	65.3
TEMPLE	0.3	0	0.3
TERNES	0.3	0	0.3
THONVILLE (EDF ET SNCF)	0.2	0	0.2
TILLIERS	0.3	0	0.3
TOLBIAC	0.3	0	0.3
TOURNAN-EN-BRIE	0.3	0	0.3
TOUSSON	0.3	0	0.3
TURGOT	0.3	0	0.3
VILLIERS-LE-BEL	10.3	0	10.3
VILLENEUVE-ST-GEORGES	0.3	0	0.3
VANVES	0.3	0	0.3
VERINNERIE(LA)	0.3	0	0.3
VERSAILLES	0.3	0	0.3
VEXIN	0.3	0	0.3
VINCENNES	0.3	0	0.3
VITRY-NORD	0.3	0	0.3
VILLEVAUDE	12.6	0	12.6